

### **CAHIER DES CHARGES**

Objet de la consultation : Animations de spectacle vivant autour de la démarche de Plan climat





### I. Contexte – Enjeux et objectifs des animations

### 1.1. Contexte

Le Sicoval, Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain, regroupe 36 communes urbaines et rurales qui réunissent 70 000 habitants et attirent prés de 2 000 personnes chaque année. L'intercommunalité en Sud-Est toulousain a été créé en 1975 pour élaborer et conduire, ensemble, un projet commun de développement mêlant urbain et rural. Elle prend la forme aujourd'hui d'une Communauté d'Agglomération qui exerce notamment les compétences suivantes : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, politique de l'habitat, voirie, déchets, eau et assainissement.

En réponse au défi de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le Sicoval met en place une démarche de plan climat énergie territorial. Volet énergie – climat de l'Agenda 21 du Sicoval, cette politique territoriale de développement durable vise à maîtriser ses consommations d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre de tout le territoire. Démarche territoriale et partenariale, le plan climat cherche à associer et à faire participer l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, habitants, etc.

### 1.2. Enjeux et objectifs des animations

L'objet de cette consultation est une commande de prestations artistiques, ou animations théâtrales, dont le but est non seulement d'informer le grand public de la mise en place du plan climat énergie territorial sur la communauté d'agglomération du Sicoval, mais aussi de leur permettre d'être acteur de son élaboration.

Les animations proposées devront prendre en compte la spécificité du territoire, des thématiques abordées et de la démarche de plan climat territorial. Ces éléments sont présentés sur le site internet du Sicoval : www.sicoval.fr

Dans le cadre de sa démarche participative, la Communauté d'Agglomération du Sicoval invite tous les acteurs qui vivent et font vivre le territoire à des temps d'information, d'échanges, de rencontre et de concertation. Pour mobiliser le plus largement possible le grand public, la communauté d'agglomération recherche de nouveaux moyens d'interpeller et d'impliquer la population du territoire en utilisant des moyens artistiques et ludiques. Dans cette optique, le théâtre semble un moyen pertinent à condition qu'il aille à la rencontre d'un public diversifié. Le Sicoval souhaite profiter d'événements n'ayant a priori aucun lien avec les questions environnementales et qui mobilisent déjà un public que ce soit des marchés de plein vent sur des communes du territoire ou encore des événements organisés par le Sicoval ou les communes du Sicoval (à l'instar des Randovales, du Trionval, de la Fête du Parc de Castanet, de la semaine du développement durable, des Journées de la Nature en Midi Pyrénées,....). L'intérêt de mobiliser à ces occasions est de toucher également un public peu sensibilisé ou intéressé par les thèmes évoqués.

Les animations théâtrales proposées auront pour objectif de faire naître le débat au sein de la population. Au-delà d'une sensibilisation pour une prise de conscience des enjeux énergétiques et climatiques, les animations inviteront les personnes à s'impliquer dans la démarche de plan climat. Par des formes d'interaction qui restent à définir, il faut inciter le public à devenir acteur de la démarche. Les animations doivent donner envie d'imaginer la politique que la communauté d'agglomération pourrait mener, de proposer des pistes d'actions auxquelles il pourrait participer, etc. **Ces avis et contributions doivent pouvoir constituer un recueil de réponses** à la question « Que doivent faire le Sicoval et les acteurs du territoire pour contribuer, à leur niveau, à assurer la stabilité du climat ? ». Ce recueil ne constituera pas un engagement de faire mais la matière qui enrichira les débats qui permettront d'engager l'écriture du premier programme d'action du Plan climat du Sicoval.

### II. Consistance des prestations

#### 2.1. Modalités des animations

Le public cible est constitué du « grand public », majoritairement des habitants du Sicoval. Saynètes, numéros, animations interactives, spectacle de rue ou théâtre hors-les-murs, le genre et la forme des animations ne sont pas prédéterminées. En revanche, elles devront être très mobiles et adaptables. Elles ne devront pas nécessiter d'organisation technique et logistique trop importante. Le prestataire fera intervenir entre 2 et 10 personnes. Si des matériaux sont utilisés, le prestataire veillera à privilégier le recyclage et/ou la réutilisation. Le titulaire devra nommer un interlocuteur principal pour la réalisation de l'ensemble des prestations.

#### 2.2. Détail de la commande

La prestation demandée correspond à des interventions (entre 5 et 15) réalisées entre le 1er mars et le 31 décembre 2011. Ces interventions pourront se dérouler en extérieur et lors de manifestations organisées par le Sicoval ou les communes du Sicoval, lors de marchés ou autre. A noter, les prestataires pourraient être sollicités jusqu'à 5 fois dans la même semaine, le soir et le week-end.

#### 2.3. Le calendrier

- Publication et diffusion de la consultation : octobre 2010

- Clôture des candidatures : 10 novembre 2010 à 16 heures

- Sélection des candidatures : 30 novembre 2010

- Période des interventions : 1er mars au 31 décembre 2011

#### 2.4. Variantes

Les variantes sont autorisées. Le candidat pourra proposer une ou plusieurs variantes.

Les variantes, qui ne sont pas obligatoires, constituent une offre à part entière et de ce fait, se substituent à l'offre de base. Les variantes porteront sur les moyens mis en œuvre pour la réalisation de la prestation (effectifs, mise en scène).

## III. Durée des prestations

Les prestations débutent à compter de la date de réception du bon de commande adressé au titulaire. Les animations se dérouleront durant la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 2011, selon un planning qui sera validé par les deux parties.

### IV. Conditions de participation

### 4.1. Conditions générales de participation et critères de sélection

Un comité de sélection constitué d'élus et de techniciens du Sicoval présidera au choix du prestataire à partir des propositions. Le Sicoval se réserve la possibilité de convoquer plusieurs candidats si cela s'avère nécessaire pour qu'ils précisent leur projet afin de sélectionner un prestataire parmi eux.

Ce comité n'évaluera que les candidatures et projets reçus avant le 10 novembre 2010 à 16 heures. Un dossier incomplet ne sera pas soumis à l'avis du comité de sélection.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Peuvent répondre à cet appel à projet : artistes, compagnies, associations, ateliers, clubs, acteurs de la culture, MJC, etc. seuls ou en groupement. Chaque structure ne peut déposer qu'une seule proposition (mais une proposition peut présenter plusieurs variantes ou options). Le titulaire devra nommer un interlocuteur principal pour la réalisation de la prestation.

Les projets seront respectueux des droits d'auteur.

Les critères prioritaires de sélection des projets seront les suivants :

- prix des prestations et décomposition : 30 %
- valeur technique : 60 % (Pertinence du projet à intégrer les enjeux cités : 15% ; Qualité artistique et expérience du ou des candidats : 15% ; Compréhension des problématiques locales : 15 % ; Dimension d'innovation : 15 %)
- Prise en compte de la démarche de développement durable (aspects sociaux et environnementaux): 10 %

#### 4.2 Contenu du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être composés des éléments suivants :

- Un courrier de candidature adressé au Président du Sicoval
- Une description du projet comprenant :
  - ➤ Note d'intention
  - Descriptif : Caractéristiques techniques du projet et modalités de réalisation (matériel, effectifs, conditions techniques, logistique à mobiliser, partenaires ...), moyens d'évaluation...
  - Devis détaillé
  - Calendrier d'exécution du projet
  - Dossier de présentation des références et expériences du candidat
  - > Renseignements administratifs (remplir la fiche administrative jointe en fin du présent document)
  - > Justificatifs de la mise à jour des cotisations sociales, des droits d'auteur et des versements fiscaux (T.V.A. et/ou taxe sur les salaires) ou déclaration sur l'honneur précisant que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant
  - > Attestation d'assurance.

### 4.3 Publicité de l'appel à projet

Le présent appel à projet sera accessible sur le portail du Sicoval www.sicoval.fr. Il sera également transmis pour diffusion aux communes du Sicoval.

#### 4.4 Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers complets devront être déposés pour le 10 novembre 2010 à 16 heures dernier délai et adressés à :

M. le président du Sicoval Rue du Chêne Vert - BP 38200 31682 LABEGE Cedex

L'enveloppe devra porter la mention :

"Appel à projets : Animations de spectacle vivant autour de la démarche de Plan climat "

Les candidats pourront être guidés dans leur définition de projet tout au long de la procédure, notamment pour tous renseignements, administratifs ou techniques, auprès de :

Service Veille écologique - Communauté d'agglomération du Sicoval Jérémie BERNARD ou Rémi DUTARD 05-31-84-27-40 jeremie.bernard@sicoval.fr

### V. Document contractuels

Les documents contractuels sont ceux énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante:

- le présent cahier des charges qui, daté et signé des parties, vaut acte d'engagement,
- la décomposition du prix global et forfaitaire
- le mémoire technique ou note d'intention,
- la lettre de notification.

# VI. Proposition de prix

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation sont réglées sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire et sur les quantités réellement commandées.

Le prix proposé pour la prestation devra être décomposé en une partie forfaitaire et une autre partie variable. La partie forfaitaire comprendra les frais de conception et de mise en scène. La partie variable correspondra à l'ensemble des coûts d'une intervention d'animation.

Vous voudrez bien établir votre meilleure proposition de prix pour la réalisation de cette prestation. Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les fournitures ou les prestations, ainsi que tous frais afférents au déplacement du personnel.

# VII. Paiement - Etablissement de la facture

Le titulaire sera rémunéré sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire.

La demande de règlement du titulaire devra comporter une facture générale en trois exemplaires reprenant les prestations exécutées, à laquelle seront impérativement jointes les factures des soustraitants éventuels.

Ces factures comporteront obligatoirement le détail des prestations exécutées, les prix forfaitaires ou unitaires correspondants et le montant total du décompte.

Elles comprendront, en outre les mentions légales :

- le nom, l'adresse et le numéro SIRET du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel que précisé à l'acte d'engagement ;
- le numéro du marché:
- le numéro et la date d'établissement de la facture ;
- le cas échéant, le numéro et la date du bon de commande;
- la période des prestations réalisées
- le détail des prestations réalisées ;
- le montant hors taxe des prestations effectuées ;
- le cas échéant, le taux et le montant de la T.V.A.;
- le montant TTC des prestations effectuées ;

Les factures devront parvenir à l'adresse suivante :

Sicoval Service Veille écologique Rue du Chêne Vert - BP 38200 31682 LABEGE Cedex

Les mandatements éventuels à faire aux sous-traitants (et acceptés préalablement par le Sicoval) sont effectués sur la base des pièces justificatives revêtues de l'acceptation du titulaire du marché et transmises par celui-ci dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Le Comptable assignataire des paiements est le Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

### VIII. Modalités de paiement

Le titulaire sera rémunéré après réception des bons de commande émis au fur et à mesure des besoins et après réalisation de la prestation demandée.

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours.

Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global de paiement. En ce qui concerne les intérêts moratoires, le taux applicable pour le présent marché est le taux d'intérêt légal national en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points

A	, le	/	/ 2010
Signature d'une personne ayant pouvoir d'en	ngager la pers	sonne morale	candidate:
Nom et qualité du signataire :			
Cachet de l'entreprise			
Pour le Président du Sicoval			
Le:			
Signature:			



# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de la structure responsable du projet
Forme juridique (le cas échéant)
Activités clés
Personne à contacter pour le projet
Fonction
Adresse
Ville et code postal
Téléphone
Adresse mèl
Le cas échéant : site(s) internet du/des candidat(s) et/ou partenaire(s)
Numéro SIREN (le cas échéant)



